

AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	23 février 2018	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	X
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier Nomination d'étudiantes, étudiants à titre de membres substitués au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement	Point 13
--	-------------

Responsable du dossier André Dorion Vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances	Signature 	Date 7 février 2018
---	---	------------------------

Préparé par Pierre Beaulé Adjoint au vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances (volet adm. et fin.)
--

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
Projet de résolution

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Adopter le projet de résolution ci-joint

SI CE DOSSIER EST CONFIDENTIEL VEUILLEZ EN PRÉCISER LES MOTIFS

Synthèse du dossier

La présente demande vise à nommer des membres au Comité institutionnel d'application de la Politique no 37 en matière d'environnement (CIME).

La Politique no 37 en matière d'environnement fait appel à la responsabilisation personnelle et collective des membres de la communauté universitaire afin d'intégrer les aspects environnementaux aux tâches de gestion associées à chacune des activités de l'Université. Chaque membre et unité organisationnelle doit intégrer dans ses tâches et ses fonctions des préoccupations et des responsabilités en matière de gestion environnementale : le respect de la vie dans sa diversité, l'éthique environnementale et l'éducation relative à l'environnement.¹

¹ Indiqué au préambule de la Politique no 37 en matière d'environnement.

Le Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement (CIME) est prévu dans le texte de cette politique et a pour mandat :

- d'assurer l'application de la Politique 37 en matière d'environnement et la réalisation de ses objectifs;
- de dresser un bilan environnemental de l'Université et d'assurer un suivi continu en vue d'une évaluation régulière;
- d'identifier les priorités en matière de gestion environnementale;
- d'élaborer un plan directeur triennal;
- de définir des outils de mesure de la performance des actions environnementales entreprises;
- de rendre public de façon annuelle l'état d'avancement de la gestion environnementale à l'Université;
- d'offrir un service de consultation auprès des intervenants qui souhaitent recevoir un avis sur les impacts environnementaux d'une décision ou d'une action.²

Composition du CIME et nomination des membres

Le CIME est sous la présidence de la vice-rectrice, du vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances ou de sa représentante, son représentant. Il est, de plus, composé de dix-sept membres, dont les membres des groupes suivants, nommés par le Conseil d'administration pour des mandats de 2 ans, sur recommandation du recteur, à la suite de la consultation de chacun des groupes concernés :

- une écoambassadrice, un écoambassadeur représentant chacune des associations étudiantes facultaires et sa, son substitut;
- une écoambassadrice, un écoambassadeur représentant les groupes d'étudiantes, d'étudiants agréés et sa, son substitut.

Recommandation

Considérant les mandats et la composition du CIME, considérant le résultat de la consultation auprès des groupes concernés, il est recommandé que le Conseil d'administration nomme les personnes identifiées au projet de résolution annexé aux présentes.

7 fév. 2018

² Politique no 37 en matière d'environnement, article 5.1.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Projet de résolution

Nomination de d'étudiantes, étudiants à titre de membres substitués au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement

RÉSOLUTION XXXX-XX-XXXXX

ATTENDU les documents déposés en annexe;

ATTENDU la Politique no 37 en matière d'environnement, et plus particulièrement l'article 5 qui définit la composition du Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement;

ATTENDU la désignation formulée par les groupes visés;

ATTENDU la recommandation du recteur et du vice-recteur aux Ressources humaines, à l'administration et aux finances;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que le Comité de la vie étudiante :

RECOMMANDE au Conseil d'administration de nommer les personnes suivantes au Comité institutionnel d'application de la Politique en matière d'environnement du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2020 :

- monsieur Vincent Cameron-Trudel, étudiant au programme de Baccalauréat en urbanisme, à titre de représentant substitut de l'Association étudiante de l'École des sciences de la gestion;
- monsieur Ludovic Labbé, étudiant au programme de Baccalauréat en biologie en apprentissage par problèmes, à titre de membre substitut de l'Association étudiante du secteur des sciences.